



Aide à domicile

Fiche à destination des salarié(e)s

Parlez-en avec votre médecin du travail ou son équipe

Connaître les risques liés au métier d'aide à domicile

Les activités exercées par les aides à domicile sont très variées. En fonction des tâches que vous effectuez et de votre environnement de travail, vous pouvez être exposé à différents risques pour votre santé. Il est important de connaître ces risques et leur impact potentiel.



Risques liés aux trajets professionnels

à pied, en transports en commun, en voiture...

Accidents de la route, chutes

Les impacts possibles sur votre santé :

- traumatismes divers.



> Pensez à :

- > respecter le Code de la route,
- > entretenir votre véhicule (contrôle, réparation...),
- > veiller à votre confort (régler votre siège ou votre selle de vélo...),
- > prendre en compte votre état de santé (fatigue, prise de traitement...),
- > ne pas consommer d'alcool ou de drogue.

Risques liés au travail physique

Postures et manutention



Les impacts possibles sur votre santé :

- pathologies ostéo-articulaires (mains, poignets, coudes, épaules, genoux, dos).

> Pensez à :

- > organiser votre environnement de travail afin d'avoir des espaces et des accès suffisants,
- > utiliser le matériel mis à disposition (aspirateur, matériel de transfert, lit médicalisé, mise à hauteur des éléments...),
- > alerter votre employeur si vous n'avez pas le matériel adapté,
- > réaliser les « bons gestes », appliquer les bonnes pratiques (éviter la manutention de charges de plus de 15 kg, plier les jambes, alterner les tâches et les positions...),
- > porter des vêtements appropriés.

Chutes



Les impacts possibles sur votre santé :

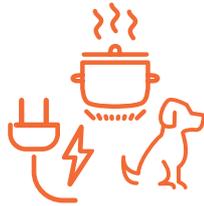
- contusions, traumatismes, entorses, fractures.

> Pensez à :

- > ne pas circuler sur un sol mouillé,
- > dégager les voies de circulation (objets, tapis...),
- > utiliser le matériel adapté à la situation,
- > porter des chaussures adaptées,
- > vous tenir à la main courante lors de la montée et de la descente des escaliers,
- > éviter de laisser l'aspirateur branché quand il n'est pas utilisé.

Risques domestiques

Outils, équipements et environnement de travail



Les impacts possibles sur votre santé :

- brûlures, coupures, plaies, électrisations-électrocutions, explosions, agressions par des animaux.

> Pensez à :

- > ne pas utiliser de matériel électrique défectueux,
- > alerter votre employeur de tout problème matériel,
- > demander à isoler les animaux lors de votre intervention.

Produits chimiques et produits d'entretien



Les impacts possibles sur votre santé :

- allergies respiratoires et cutanées, irritations, intoxications, brûlures.

> Pensez à :

- > porter des équipements de protection individuelle (gants, blouses, masques, lunettes...),
- > ne pas mélanger les produits,
- > conserver les produits dans leur emballage d'origine.

> Danger pour la santé : manipuler avec de grandes précautions et des moyens de protection



Danger pour la santé



Matières corrosives



Toxicité aiguë



Nocif ou irritant

Regarder
les étiquettes

> Dangers physiques : à maintenir loin d'une flamme ou d'une source d'étincelle



Matières solides inflammables



Matières comburantes



Matières explosives



Matières gazeuses sous pression

Risques biologiques, parasitaires et infectieux



Les impacts possibles sur votre santé :

- infections par un virus, une bactérie, des parasites (grippe, gastro-entérite, gâle, plaie surinfectée...).

> Pensez à :

- > mettre à jour vos vaccinations (DTP COQ conseillé),
- > porter vos gants lorsqu'il y a risque de contact avec un liquide biologique (sang, selles, urines...) et laver vos mains après retrait des gants,
- > protéger vos plaies,
- > laver vos mains avant de manger, boire ou fumer,
- > garder vos ongles courts,
- > porter un masque si le bénéficiaire à une maladie infectieuse (ex. grippe).

Risques liés à la charge mentale



Agressions, conflits, isolement, contact avec la souffrance

Les impacts possibles sur votre santé :

- isolement, fatigue mentale, stress, souffrance mentale.

> Pensez à :

- > informer votre employeur en cas de difficultés,
- > informer votre médecin du travail en cas de problèmes de santé.

Parlez-en avec votre médecin du travail ou son équipe